



MESSAGE IMPORTANT À TOUS LES RÉSIDENTS

La Ville travaille avec diligence afin de fournir des services et pour contrer la propagation du virus COVID-19 aux résidents et à ses employés et continuera de le faire tout au long de l'évolution de cette situation.

RÉSIDENTS QUI VIVENT DANS UNE ZONE INONDABLE

Si vous demeurez dans une zone inondable, vous anticipez peut-être la saison d'inondations. Dans le cas où une inondation marquée se produirait cette année (on ne peut dire avec certitude) et que l'évacuation de votre maison est possible, prenez des dispositions pour rester avec des amis ou de la famille au lieu d'un centre d'urgence ou d'un hôtel. Cette stratégie permettra de réduire considérablement votre risque de contacter le COVID-19.

Pour une liste des gestes à faire avant, pendant et après une inondation, voir le verso de ce document.

POUR TOUS LES RÉSIDENTS

Il est toujours prudent de s'assurer de pouvoir être autonome pour un minimum de 72 heures. Également, envisagez avoir des provisions nécessaires pour 14 jours pour une période d'isolement ou de quarantaine.

Rappel : Si vous avez 70 ans ou plus ou si votre système immunitaire est compromis, la meilleure façon de réduire vos risques de contacter le COVID-19 est de s'isoler. **Afin d'en savoir plus sur notre nouveau programme de jumelage, qui jumelle des personnes âgées dans le besoin avec des bénévoles, téléphonez au 450-458-6699, poste 0.**

Si vous croyez avoir des symptômes (fièvre, toux sèche, souffle court), composez le 1-877-644-4545.

SERVICES DE LA VILLE

Dès maintenant et jusqu'à nouvel ordre :

1. L'Hôtel de Ville (481 rue Main) sera fermé sauf sur rendez-vous. Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos paiements et correspondance dans la boîte aux lettres sécurisée à la porte d'entrée. Pour prendre rendez-vous, composez le 450-458-5347, poste 0 ou envoyez un courriel à : info@ville.hudson.qc.ca.
2. Le Service de l'urbanisme (64 Cedar) est fermé sauf sur rendez-vous. Téléphonez au 450-458-5347 poste 0 ou faire parvenir un courriel à : info@ville.hudson.qc.ca afin de prendre rendez-vous.
3. Toutes les activités et événements au Centre Communautaire Stephen F. Shaar (394 rue Main) sont suspendus.

Beaucoup de rumeurs et fausses informations circulent sur l'internet et ce, afin de causer des niveaux élevés d'anxiété. Assurez-vous d'obtenir vos informations de sources fiables. Restez informés des mesures prises par la Ville d'Hudson au : www.hudson.quebec et cliquer sur le lien **MESURES CORONAVIRUS**. La page sera mise à jour à la fin de chaque journée.



EN CAS D'INONDATION

Les inondations peuvent se produire en toutes saisons. Elles surviennent habituellement à la fonte des neiges et lors de fortes pluies. Vous pouvez en limiter les dégâts et les inconvénients en accomplissant certains gestes.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE D'INONDATION ?

- Ranger en hauteur ou monter à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- Boucher le drain au sous-sol.
- Fermer le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utiliser un bâton de bois pour couper le courant.
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur internet. Respectez les consignes de sécurité transmises.

QUE FAIRE PENDANT L'INONDATION ?

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- Emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et s'il pleut, des imperméables.
- Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale.
- Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement de la municipalité.

QUE FAIRE APRÈS QUE L'EAU S'EST RETIRÉE ?

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.
- Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites la bouillir 5 minutes. Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer.
- Nettoyer les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le Placoplatre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc.
- Jetez tous les aliments, périssables ou non, et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisines contaminés.
- Portez attention à la moisissure (odeurs de moisi, de terre, ou d'alcool, taches vertes ou noires sur le sol ou les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Si vous éprouvez des problèmes de santé, consultez sans tarder un médecin ou demandez de l'aide psychosociale, notamment auprès d'un CLSC de Vaudreuil-Soulanges.
- Dressez un inventaire des dommages causés par l'eau à votre propriété, avec des photos ou bandes vidéo à l'appui. Informez-en votre municipalité et votre assureur. Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour vos réclamations.

Pour plus de renseignements, rendez-vous à : www.hudson.quebec